

13 -06-1980



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

11.209/II/P

1 avis du 20/03/80
N° 4899/II/P

OBJET

Monsieur le Président,

En sa séance du 22 mai 1980, la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) siégeant sections réunies, a consacré un examen à votre plainte contre l'administration communale de Rhode-St-Genèse pour violation de la législation linguistique.

Etant donné que la C.P.C.L. s'est prononcée, en séance du 20 mars 1980, au sujet d'une plainte identique, émanant de trois conseillers communaux de Rhode-St-Genèse, il a été décidé de vous notifier un exemplaire de son avis, que vous trouverez en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,

[REDACTED]

